



WWW

Au fil des jours

<http://www.aujourd'hui.ma/aufildesjours-details51461.html>

Doctorat : le bras de fer se poursuit



La grève de la faim des enseignants-chercheurs titulaires de doctorats français se poursuit. Le Collectif qui les soutient tire la sonnette d'alarme et annonce un sit-in de protestation le 10 janvier devant le Parlement.

Les enseignants-chercheurs en grève de la faim depuis maintenant 70 jours à Rabat pourront-ils aller jusqu'au bout de leur décision ? «L'état de santé des grévistes est plus que préoccupant», nous a déclaré hier Mohamed Mahassine, à l'issue d'une réunion du Collectif national de soutien aux enseignants-chercheurs titulaires du doctorat français, dont il est membre. Notre interlocuteur en veut pour exemple le cas jugé gravissime de Soumaya Sebbah, enseignante-chercheur à la Faculté des sciences Semlalia, à Marrakech. «Cette gréviste a été transportée récemment à l'hôpital dans un état proche du coma», fait-il constater, précisant que «les médecins ont relevé chez elle une hypoglycémie inférieure à 0,5 gramme». Idem pour deux autres grévistes dont l'état a été jugé critique.

Ces derniers grévistes, «qui se sont abstenus de divulguer leurs noms pour ne pas inquiéter leurs familles, ont enregistré une hypoglycémie inférieure à 0,6 gramme», a prévenu M. Mahassine, en ajoutant : «Nous avons réussi à maintenir les grévistes en vie en les forçant à prendre du sucre, des bio-sel, ainsi que des vitamines prescrits par les médecins». Mais voilà, cet état, si grave soit-il, ne semble pas inquiéter outre mesure le ministère de tutelle. Le Collectif a réitéré son appel au Premier ministre Driss Jettou, pour intervenir afin de «mettre fin à cette situation déplorable et résoudre le problème d'une manière urgente et définitive». De même qu'il affirme avoir élaboré une proposition susceptible de rapprocher la position du ministère de tutelle avec la sienne.

Encore faut-il que cette proposition, que le Collectif veut pour l'instant mettre sous réserve, amène le département de tutelle à lâcher du lest. En effet, ce dernier continue de camper sur sa position: le passage du grade de professeur habilité à celui de professeur de l'enseignement supérieur doit se faire sur la base d'un concours. Cette condition, point de discorde entre les deux parties, est rejetée catégoriquement par les titulaires du doctorat français. «Nous sommes recrutés dans le cadre du statut du 17 octobre 1975 qui stipule que tout titulaire d'un doctorat soit recruté en tant que maître de conférence et promu au grade de professeur de l'enseignement supérieur après quatre années d'ancienneté», explique M. Mahassine. «En exigeant ce concours, le ministère de tutelle cherche à appliquer rétroactivement le statut de 1997 sur des enseignants recrutés selon le statut de 1975, ce qui constitue une transgression flagrante de la Constitution du pays», décrie-t-il.

Devant cette situation, le Collectif ne compte pas rester les bras croisés. En plus de la grève de la faim, il compte tenir, mercredi 10 janvier, un sit-in national de protestation contre une décision qu'il juge «anti-constitutionnelle».

Le 9-1-2007

Par : **M'Hamed Hamrouch**